

ONZIEME SESSION DU FORUM DES NATIONS UNIES SUR LES FORETS (FNUF11)

SEGMENT MINISTERIEL DE HAUT NIVEAU

ELEMENTS DE LA DECLARATION DE MONSIEUR LE MINISTRE DES EAUX ET FORETS DE COTE D'IVOIRE

Structures et fonctions futures du Forum

- Le FNUF représente la seule instance intergouvernementale où sont débattues les politiques forestières au niveau mondial. Il apparaît donc nécessaire de renforcer cette position du FNUF pour lui permettre de rehausser le profil des questions liées aux forêts au sein des Nations Unies et attirer beaucoup plus l'attention sur l'urgence à apporter plus de financement pour la protection et la gestion durable des forêts. Dans ce cadre, le Forum pourrait demander aux Etats membres d'accroître significativement la part de leur budget consacrée à la reconstitution et au reboisement des forêts.
- L'ancrage du FNUF au Conseil Economique et Social des Nations Unies doit lui permettre de renforcer ses fonctions de coordination et de coopération avec les autres processus liés aux forêts, en vue de créer des synergies au profit du développement et la formulation des politiques. Le FNUF devrait notamment, interagir avec la REDD+, dédiée au reboisement et à la reconstitution des forêts, ainsi que la biodiversité, dont près de 80% se trouvent dans les forêts, et les services écosystémiques.
- L'implication du Forum dans la définition des Objectifs de Développement Durable (ODD) post-2015 en vue d'assurer une meilleure prise en compte des forêts a constitué une démarche positive. Elle doit permettre d'établir un lien entre la gestion durable des forêts, les ODD et le programme de développement pour l'après 2015. Il est donc nécessaire de poursuivre cette participation dans le cadre de l'élaboration des cibles et des indicateurs des ODD dans l'ensemble des objectifs qui seront retenus.
- Le Secrétariat du Forum doit être renforcé en ressources humaines et financières pour assurer une meilleure coordination, évaluation et élaboration des rapports par les Etats membres. Il doit pouvoir jouer un rôle de facilitateur en apportant l'appui nécessaire aux pays pour surmonter les difficultés liées à la mise en œuvre de la gestion durable des forêts. Dans ce contexte, l'exemple du Processus de Facilitation qui a produit un travail appréciable auprès des pays en développement sur la recherche de financement doit être poursuivi.

AIF post-2015

- Pour la Côte d'Ivoire, les 4 objectifs d'ensemble relatifs aux forêts demeurent pertinents et devraient être maintenus et poursuivis. Cependant, la Côte d'Ivoire ne trouve aucune objection à étendre ces objectifs à des questions liées aux forêts mais qui sont traitées en dehors du FNUF, comme l'eau, la faune, le climat ou la bioénergie, etc...
- Contrairement à la situation antérieure marquée par une faiblesse dans la mise en œuvre cohérente de l'AIF, l'Instrument de l'après 2015 doit bénéficier d'une large promotion auprès de tous les acteurs nationaux afin de les impliquer dans sa mise œuvre.
- Pour l'aménagement forestier qui reçoit dans l'ensemble, très peu de financement actuellement, la création d'un fonds mondial dédié à cette thématique constituerait un pas important dans la mise en œuvre de l'Instrument sur les forêts.
- Le reboisement et la restauration des forêts constituent les principaux moyens pour accroître les superficies forestières et atteindre le premier objectif d'ensemble de l'AIF. Le Forum doit donc contribuer à définir des approches innovantes et flexibles pour faciliter l'accès par les pays en développement, aux financements disponibles pour le reboisement et la reconstitution des forêts.

Partenariat de Collaboration sur les Forêts (PCF)

- Le rôle des membres du PCF doit être renforcé dans le cadre de l'AIF post 2015 en fixant avec eux, un cadre d'appui aux Etats membres dans la mise en œuvre de l'Instrument, par l'assistance pour le développement des programmes forestiers nationaux, la recherche de financement, l'apport d'informations sur les forêts etc...

Évaluation indépendante de l'AIF

- La qualité du rapport de l'Evaluation Indépendante de l'AIF produit par les Consultants et mis à la disposition des Etats membres est à saluer. Cependant, concernant la proposition de nomination de l'Envoyé Spécial pour les forêts, le mandat de ce dernier devra être mieux précisé. Car le FNUF dispose de deux personnalités de haut rang, le Directeur du Secrétariat et le Président du Bureau de Session, pour assurer un leadership mondial en faveur des forêts.